

Archivore

N°25

Janvier 2003

TRIMESTRIEL

Bulletin de l'association des étudiants et diplômés en archivistique d'Angers

Edito

Meilleurs vœux

Déjà Noël et le réveillon sont passés ... à cette occasion, toute l'équipe d'*Archivore* vous envoie ses vœux de Bonheur les plus sincères.

De bonnes résolutions ont peut-être été déjà prises... lorsque l'on parcourt ce numéro, on constate qu'en ce début d'année 2003, l'AEDAA aussi a pris de nouvelles résolutions et part sur de nouvelles bases.

Tout d'abord, le bureau a été renouvelé à la suite de l'Assemblée générale. Félicitations aux nouveaux élus !

Ensuite, tous les adhérents doivent avoir en tête la date du 14 mars 2003. La journée d'étude des DESS promet des débats passionnants sur le thème de la déontologie des archives. Nous souhaitons à ce sujet beaucoup de courage à toute la promotion et attendons avec impatience le fruit de leur travail...

Enfin, et c'est un des buts premiers de l'AEDAA, l'association souhaite une plus grande perméabilité entre les promotions. C'est pourquoi le comité des fêtes invite les adhérents à se réunir le 6 ou le 7 février (vous serez mieux informés de la date) et surtout à la suite de la journée d'étude du 14 mars. Que les plus timides soient aussi présents ...

Pour finir, s'il m'est permis de formuler un vœu, ce serait pour que les adhérents ayant une vocation de journalistes continuent à nous faire signe : merci à ceux qui l'ont déjà fait, toutes nos excuses à ceux que nous n'avons pas encore contactés et tous nos encouragements à ceux qui n'ont pas osé le faire.

Encore bonne année et à bientôt !

Geneviève ROUX
gr49@wanadoo.fr

EDITO, 1

NEWS DE L'ASSO, 2

NEWS DE LA
FORMATION, 5

NEWS, 6

BRUITS DE FONDS

*La préparation d'un
déménagement du service
d'archives, 8*

PERLES DE CULTURE

*Les archives nationales du
Québec, 11*

*Trelazé s'enflamme pour ses
allumettes, 15*

AEDAA

11, boulevard Lavoisier
49045 ANGERS cedex 01
aedaa@voilà.fr
[http://multimania.com/
archinet](http://multimania.com/archinet)

Directeur de publication

Jean Chevalier

Rédactrice en chef

Geneviève Roux

*Les articles n'engagent que
leurs auteurs et ne peuvent
être reproduits qu'avec leur
autorisation.*

Assemblée générale

Compte-rendu

Comme de coutume, l'assemblée générale de l'AEDAA s'est déroulée le 23 novembre dernier à Angers. Les personnes présentes ajoutées aux votes par procuration ou correspondance nous ont permis d'atteindre les 89 votants (alors que 142 adhérents s'étaient déjà acquittés de leur cotisation pour l'année 2002-2003 à la date de l'assemblée générale).

Rapport moral

L'année 2001-2002 a été marquée par la réussite du passage de témoin à la rédaction en chef de notre bulletin de liaison. En effet, Guénaëlle Barbot a souhaité, pour des raisons personnelles, passer la plume éditoriale d'*Archivoire*. Plumé qui a été reprise avec sérieux et dynamisme par Geneviève Roux (maîtrise 2002-2003). Qu'il me soit permis de remercier ici Guénaëlle pour son implication dans cette commission.

De son côté le bureau emploi a poursuivi son travail avec rigueur, régularité et fiabilité, assurant ainsi une véritable reconnaissance nationale à cette commission, sous la responsabilité d'Agnès Seguin qui sera assistée, cette année, par Eve Jullien (licence 2002-2003).

Faute de temps, le comité des fêtes n'a pu assurer qu'une seule rencontre l'année dernière. Cette année (2002-2003), un programme a d'ores et déjà été fixé sous la houlette d'Angélique Bauché (maîtrise 2002-2003) qui succède ainsi à Pierre Beaumont.

Notre site internet est toujours en ligne à l'adresse suivante : <http://membres.lycos.fr/archinet/>. La conception générale du site a été revue en début d'année dernière. Je profite de ce compte-rendu pour renouveler un appel aux bonnes volontés, webmasters en herbe ou confirmés, pour assurer le suivi de notre site.

Avec presque deux ans d'existence, le forum de l'AEDAA, géré par Christelle Bruant, permet d'échanger sur notre métier, de poser des questions... et d'apporter des réponses ! Lieu privilégié pour la discussion, n'hésitez pas à vous y inscrire et à participer. Votre avis nous intéresse !

Cette année, vous avez reçu un questionnaire afin de renouveler l'annuaire de notre association. L'année 2002-2003, grâce au travail de Marielle Croquette (qui sera aidée par Muriel Gac) verra justement la saisie et la mise en forme des données déjà collectées.

Seconde édition, la journée d'étude organisée par la promotion de DESS a été une nouvelle fois une réussite. Seconde édition qui en appelle une autre ! La promotion de DESS 2002-2003 nous concocte une journée pour le mois de mars prochain sur le thème de la déontologie.

Toutes ces activités demandent du temps et de la bonne volonté. Au nom de l'ensemble du bureau, je ne peux que renouveler nos plus sincères remerciements à tous les adhérents qui assurent avec simplicité et efficacité la responsabilité de chacune de ces commissions.

Nouvelle composition du bureau

A l'heure du bilan de l'année écoulée, l'assemblée générale coïncide aussi avec le changement d'équipe du bureau de notre association. Leur mandat arrivant à terme, Véronique Pincernail et Elisabeth Buhlmann avaient fait savoir qu'elles ne souhaitaient pas se représenter. Anthony Rigault, trésorier sortant, s'était quant à lui porté de nouveau candidat. Les élections ont donné le résultat suivant :

- président : Jean Chevalier (DESS 1996-1997)
- vice-président : Jean-Bernard Moné (Maîtrise 2000-2001, DESS Lyon 2001-2002)
- trésorier : Anthony Rigault (DESS 2001-2002), réélu
- trésorier adjoint : Alexandra Prum (maîtrise 2002-2003), élue
- secrétaire : Clara Del Piano (DESS 2002-2003), élue
- secrétaire adjointe : Hélène Saudrais (Maîtrise 2002-2003)

Je profite de ce compte-rendu "inaugural" pour remercier chaleureusement Véronique Pincernail et Elisabeth Buhlmann pour ces deux années où elles ont accepté de s'investir au sein du bureau de notre association.

Nous espérons sincèrement que nous saurons remplir au mieux la mission que vous nous avez confié. Nous restons toujours à l'écoute de vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous les faire savoir.

Pour le bureau, le président,
Jean CHEVALIER
jean.chevalier@voila.fr

Forum de l'AEDAA

En cette période d'inscription ou de ré-inscription à l'association, il semble bon de rappeler l'existence du forum. Voilà bientôt deux ans que le forum de l'AEDAA a été créé. Il s'agit d'un espace de rencontre entre les adhérents de l'AEDAA qui sont souvent éloignés géographiquement.

Après vous y êtres inscrits, vous pouvez y diffuser des informations ou relater vos expériences archivistiques. Toutes les questions existentielles ou non liées aux archives peuvent y être posées. Le forum peut même vous apporter des réponses !!!

Depuis l'existence du forum, la quarantaine de membres reste assez timide. Pourtant quelques informations intéressantes circulent comme dernièrement l'annonce de l'action commune des associations d'étudiants et de diplômés en archivistique ou bien des références quant à la situation des Archives nationales. Le forum nous donne alors l'occasion d'exprimer et de comparer nos idées sur les sujets présentés.

Pour s'inscrire, il faut être membre de l'AEDAA et demander une invitation à christelle.bruant@voila.fr (sauf si vous étiez déjà inscrit l'an passé et que vous restez membre de l'aedaa cette année). Ensuite, il suffit de répondre à l'invitation que je vous enverrai.

Pour envoyer un message, il faut écrire à forum.aedaa@clubs.voila.fr.

Il est aussi possible de consulter les archives de la liste ou encore de poster des documents tels que des photographies ou des articles. Pour cela, il faut s'inscrire depuis la page d'accueil de voila en passant par "clubs" ou directement depuis la page <http://clubs.voila.fr/groups/forum.aedaa>.

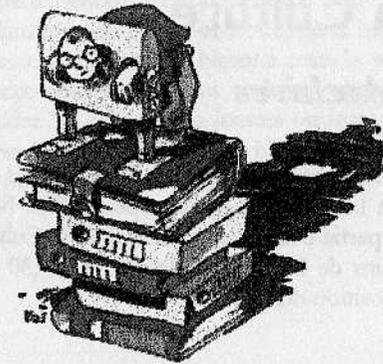
Enfin pour se désabonner, envoyez un message à forum.aedaa-unsubscribe@clubs.voila.fr.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à me contacter, mais surtout n'hésitez pas à diffuser les informations ou à poser vos questions sur le forum.

Christelle BRUANT
christelle.bruant@voila.fr

CARNET ROSE

Jennifer Soleau (licence 2001-2002) et son mari sont heureux de vous apprendre la naissance de leur petit Joachim, le 24 octobre 2002 : toutes nos félicitations au jeune couple !



Journée d'étude du 14 mars 2003 :

L'archiviste au pilori : la déontologie de l'accès aux archives .

Après « la recherche en archivistique » (2001) et « les sources orales » (2002), les étudiants du DESS Histoire et métiers des archives ont choisi de s'intéresser, pour leur journée d'étude annuelle, à la déontologie de l'archiviste.

En effet, depuis 1996 et l'Assemblée générale du Conseil international des archives réunie à Pékin, les archivistes disposent d'un code de déontologie. Bien qu'il précise les principes fondamentaux du métier, il ne permet pas de répondre à certaines interrogations sur l'exercice de la profession, notamment en ce qui concerne l'accès et la communication des documents. L'archiviste est en effet souvent tiraillé entre des forces antagonistes ayant chacune des intérêts propres : le service versant, les chercheurs et les personnes citées dans les archives. A la lumière d'interventions et de témoignages d'archivistes mais également d'autres professionnels, la journée d'étude du 14 mars 2003 propose donc d'éclaircir quelque peu cette question. Quatre temps forts animeront cette journée.

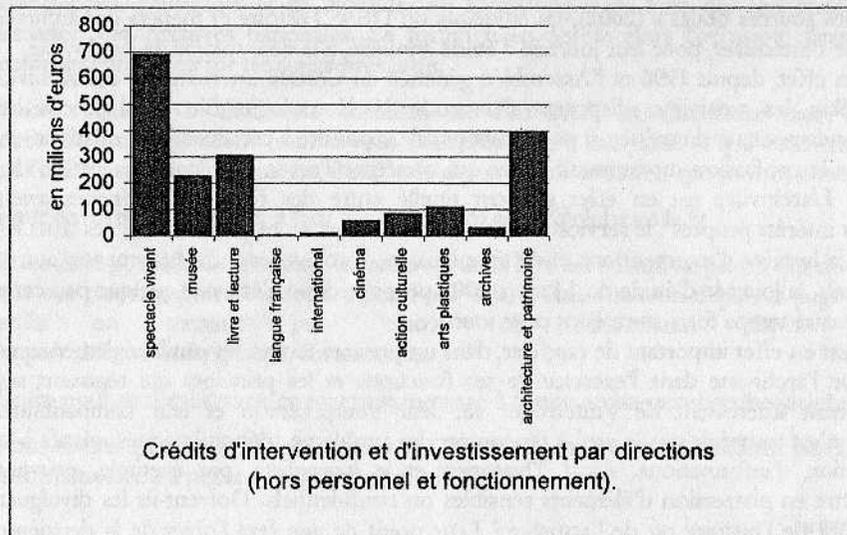
Il est en effet important de rappeler, dans un premier temps, les outils réglementaires dont dispose l'archiviste dans l'exercice de ses fonctions et les principes qui régissent ses choix. Il serait intéressant de s'interroger sur leur interprétation et leur compatibilité. L'archiviste n'est toutefois pas le seul à rencontrer des problèmes déontologiques relatifs à la communication d'informations. Ainsi, l'historien et le journaliste, par exemple, peuvent également être en possession d'éléments sensibles ou confidentiels. Doivent-ils les divulguer pour l'écriture de l'histoire ou de l'actualité ? Leur point de vue fera l'objet de la deuxième séance, tandis que dans un troisième temps, des archivistes viendront témoigner d'un cas concret de dilemme rencontré dans l'exercice de leur profession. A partir des différents éléments développés, une table ronde clôturera cette journée.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous reporter au site de la journée d'étude : <http://membres.lycos.fr/archivangers/JE2003/> ou contacter les étudiants du DESS au 11, bd Lavoisier 49045 Angers cedex 1 ou par e-mail : journee-etude.2003@voila.fr

Ministère de la Culture

Le budget des Archives

Cet article a été réalisé à partir de la *Lettre d'information du Ministère de la Culture et de la Communication* (n°100 du 28 octobre 2002) relatant le budget de la Culture pour 2003. Nous sommes assurés d'une chose : les archives font bien partie des parents pauvres de la Culture. Le graphique ci-dessous nous le confirme : avec moins de 30 millions de crédits (29,30 ME pour être précise), les archives arrivent en troisième position des plus mal dotés.



Pourtant, le budget 2003 connaît une augmentation de plus de 31% par rapport au budget 2002 ! Cependant, ce chiffre si facilement avancé par le ministère cache une réalité bien moins brillante. En effet, en 2002, la Direction des archives avait été pratiquement la seule (avec la Direction des Musées) à connaître une importante baisse de son budget : 28,08 ME en 2001, 22,34 ME en 2002.

Néanmoins, cette enveloppe permettra la réalisation de divers projets et notamment le financement de la mise à niveau de PRIAM, l'application informatique qui permet de gérer les quelques 200 km linéaires du Centre de Fontainebleau. Une dotation particulière est prévue pour les études complémentaires du futur, et encore hypothétique, nouveau centre des Archives nationales.

Ce budget inclut également la participation financière de l'État aux investissements des collectivités territoriales pour la construction et la modernisation des bâtiments d'archives départementales et communales. Sont concernés les nouveaux bâtiments des AD de Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Meuse et les projets engagés dans les Landes, la Haute-Marne et la Somme. Notons aussi la volonté de donner une impulsion significative au plan d'accompagnement des archives communales et intercommunales qui aura pour objectif d'aider les collectivités locales ou leurs groupements à recruter des personnels qualifiés pour gérer leurs archives (par le biais des crédits déconcentrés des DRAC). Des créations de postes en perspective... ?

Marielle CROQUETTE

(DESS 2002-2003)

marielle_croquette@hotmail.com

La préparation du déménagement d'un service d'archives

L'exemple de la Sarthe

CYRIL BAGNAUD

Âgé de 31 ans, Cyril Bagnaud est assistant qualifié en poste aux AD72 depuis février 2000 où il s'occupe des archives contemporaines. Titulaire d'une licence d'histoire et d'archivistique (année 1999), il a commencé à travailler en 1993 aux Archives diplomatiques de Nantes puis au Consulat général de France à Fès (Maroc). Suivirent des missions de 8 mois à la direction générale de l'ANPE à Noisy-le-Grand, et de 3 mois à la mission d'étude sur la spoliation des juifs de France à Paris.

Pour la première fois de leur histoire, les Archives départementales de la Sarthe ont intégré en septembre dernier un bâtiment neuf spécifiquement conçu pour elles, après avoir subi six déménagements, avec les pertes et les dommages que l'on imagine. Elles auront successivement trouvé refuge dans les combles de deux anciennes abbayes puis, à partir de 1936, dans les cellules d'une ancienne prison militaire. L'épaisseur des murs et des barreaux garantissait la protection des fonds contre tout risque d'agression extérieure, mais la température en hiver (entre 6 et 8°), et le taux d'hygrométrie (atteignant parfois 75%) étaient davantage indiqués pour la culture des champignons que pour la conservation de la « mémoire du Département ». Dès le début des années 1960, le dépôt est saturé. L'adjonction en 1973 d'une extension, doublant les capacités de stockage, ne permet d'absorber l'afflux de documents qu'une quinzaine d'années. En 1998, la construction d'un dépôt neuf, sur un terrain qu'il reste à trouver, est décidé par le Conseil général.

La première pierre du nouveau bâtiment est posée en octobre 2000 sur un ancien terrain militaire situé au sud de la ville, à Pontlieue. Le bâtiment est (presque) achevé à la fin du mois d'avril 2002 lorsque débute le déménagement de l'ensemble des fonds, soit 22 000 mètres linéaires. Avant de débiter tout transfert de document, nous avons pris soin de collecter les expériences des services d'archives qui avaient subi un déménagement dans les dix dernières années. Tous nous avaient indiqué que la réussite de l'opération reposait sur la qualité de la préparation.

La première étape a consisté au récolement des fonds. Par série bien entendu, mais également par magasin. En effet, du fait de la saturation du dépôt, de nombreuses séries avaient été scindées et stockées en divers endroits afin d'optimiser l'occupation des rares espaces libres. L'emménagement dans un dépôt neuf nous donnait l'occasion de stocker les fonds dans l'ordre des séries du cadre de classement des archives départementales. Si les séries anciennes ne posaient pas de problèmes, vu leur volume, il n'en était pas de même pour les archives notariales (série 4 E) ni les archives contemporaines (série W) disséminées aux quatre coins de la prison.

Le récolement par magasin nous permet de constater la présence de fonds fantômes qu'il fallait identifier, classer, conditionner, coter et inventorier (essentiellement des petits fonds privés).

Le récolement se devait d'être d'une fiabilité absolue, il fallut donc le vérifier plusieurs fois.

Une fois l'état des fonds à déménager connu, un gros travail de reconditionnement s'imposait. Nous avons été mis en garde contre les dégradations qui menaçaient les documents non conditionnés en boîtes. Les déménageurs travaillent vite et, malgré les sensibilisations, leur conscience de la fragilité des documents est toute relative. La quasi totalité des 5 500 m.l d'archives contemporaines et de nombreux fonds d'archives privées étaient conditionnés en liasses. La fragilité des documents interdisait leur transfert dans l'état, les manipulations auraient eu tôt fait de détruire les pochettes cartonnées affaiblies par des conditions de conservation difficiles. Nous ne pouvions prendre le risque de voir les documents perdre leur cote et ne plus être identifiables. Il fallut près de six mois pour achever le reconditionnement de la série W et des archives privées.

Nous connaissions chaque recoin de l'ancien dépôt. Les déménageurs, de même, devaient pouvoir se repérer instantanément dans les bâtiments. Toutes les pièces furent donc identifiées par des numéros inscrits près des entrées. Les numéros faisaient sens : 1.3 correspondait à la troisième pièce du 1^{er} étage, 3.5 au cinquième du 3^{ème} étage... Des documents étaient stockés sur des paliers ou dans les bureaux, aucune pièce ne devait rester sans numéro.

Chaque agent des archives devait être capable de superviser le transfert de n'importe quelle série, même s'il ne connaissait pas son contenu. De même, les déménageurs devaient pouvoir comprendre aisément quels articles ils devaient prendre, dans quel ordre et où les trouver. Des tableaux de bord par série furent donc constitués. Il s'agissait de tableaux indiquant les cotes des articles à transférer, dans l'ordre de rangement à l'arrivée, et de leur localisation dans le dépôt. Étaient également indiqués le métrage et le magasin de destination.

Les fonds furent balisés de façon à éviter tout risque d'erreur. Des fantômes de couleur, en carton fort, furent placés aux endroits stratégiques. Un fantôme orange indiquait la cote des articles lacunaires afin de supprimer les interrogations (" l'article existe-t-il vraiment ou est-ce un oubli ? "). Un autre de couleur jaune indiquait la tablette où se trouvait la suite (bâtiment, magasin, épi, travée, tablette) ainsi que le métrage restant (" doit-on aller chercher le reste avec un chariot ou un homme seul peut-il s'en charger ? "). Des fantômes bleus indiquaient également le métrage à laisser libre à la fin de la série ou du versement, notamment pour les fonds en accroissement (État civil, journaux officiels, presse, arrêtés préfectoraux,

délibérations...). Grâce à ce balisage, il était possible de transférer les fonds dans l'ordre adéquat sans tableau de bord.

Après ce travail préparatoire, il ne restait plus qu'à trouver des bras. Pour des raisons de sécurité des personnes et des biens, la solution du transfert en interne fut écartée d'emblée. Il fallait externaliser la prestation afin de pouvoir bénéficier d'une assurance. Le choix d'une entreprise spécialisée dans le déménagement d'archives paraissait incontournable au vu des expériences malheureuses relatées par d'autres dépôts ayant loué les services de déménageurs « classiques » (dégradations de documents fragiles, mauvais classements à l'arrivée, dépassement des délais...). Le département de la Sarthe aura ainsi retenu l'entreprise Chenu-Croix de Lorraine (93) qui s'engageait à déménager l'ensemble des Archives (fonds et mobilier) en quatre mois. Elle disposait de matériel spécialisé dans le déménagement de collections comme des « dollies » (armoires roulantes permettant de déménager en ordre une travée entière) ou des « convoyeurs » (tapis roulants télescopiques).

L'équipe de déménageurs se composait de neuf personnes en permanence : trois personnes pour mettre les articles sur les dollies, une personne pour les numéroter, les filmer (film transparent pour protéger les documents de la pluie et les maintenir durant le transport) et les charger dans le camion, un chauffeur et, à l'arrivée, une personne pour décharger le camion et mener les armoires roulantes au bon magasin où trois personnes rangeaient les articles sur les tablettes. Les équipes de départ et d'arrivée étaient en liaison directe grâce aux téléphones portables qui se sont avérés indispensables pour faire face aux situations imprévues.

Le cahier des charges prévoyait que le personnel des Archives n'aurait qu'un rôle de guide et de surveillance. Bien entendu il était quasiment impossible de regarder les déménageurs travailler sans leur donner un coup de main. Le cahier des charges prévoyait aussi le réglage de la hauteur des tablettes de destination par les déménageurs. Nous nous sommes très vite rendu compte du retard que cela engendrait et il fallut planifier en catastrophe le tablettage en avance des nouveaux magasins. Toute la difficulté résidait dans l'estimation de la hauteur optimale de tablette à prévoir. Les formats à l'intérieur des séries ou des versements étant rarement homogènes, le calcul s'avérait souvent problématique.

Le dernier article arrive à destination quelques jours avant le 15 août. Le soin apporté à la préparation aura permis de transférer l'ensemble des fonds, sans dommage et sans perte, dans les délais impartis. Cependant l'expérience aura mis à rude épreuve les nerfs (et les bras) du personnel car, malgré tout, les incidents et les erreurs de préparation étaient inévitables. L'entreprise Chenu-Croix-de-Lorraine nous a cependant indiqué que jamais il n'avait rencontré un service ayant aussi bien préparé un déménagement, preuve que la préparation, si elle n'était pas parfaite, avait été efficace.

Cyril BAGNAUD

Responsable des archives contemporaines
Archives départementales de la Sarthe

Archives nationales du Québec (ANQ)

A la découverte du Québec et de ses archives

Le Québec ne comprend pas seulement des érablières et des caribous... il détient aussi des archives. Voici une petite présentation des Archives nationales du Québec, que j'ai découvertes au cours de mon année de maîtrise 2001-2002, et du système d'échange CREPUQ.

Organisation des services d'archives au Canada et au Québec

Le Canada est un pays fédéral, organisation ayant des répercussions sur les archives. Les Archives nationales du Canada (ANC) dépendent du gouvernement fédéral établi à Ottawa. Parallèlement, chaque province possède son service d'archives, qui relève de l'autorité de celle-ci et concerne ses compétences.

Dans la province francophone, ce sont les Archives nationales du Québec (ANQ) qui sont en charge de la gestion des archives. Elles se composent d'un réseau de neuf centres régionaux auxquels se rattachent des circonscriptions locales précises. Ces centres se situent (...munissez-vous d'une carte !) à Rimouski (couvrant le Bas St Laurent, la Gaspésie et les Iles-de-la-Madeleine), Chicoutimi (Saguenay-Lac St Jean), Québec, Trois-Rivières (Mauricie et centre du Québec), Sherbrooke (Estrie), Montréal, Hull (Outaouais), Rouyn-Noranda (Abitibi-Temiscamingue et Nord du Québec) et à Sept-Iles (Côte-Nord).

Québec et Montréal possèdent les centres les plus importants. Cependant aucun n'a plus d'autorité que les autres, tous partagent les mêmes compétences administratives.

Par ailleurs au Québec, les archives municipales relèvent de chaque ville ou municipalité, responsables de leur conservation et de leur communicabilité. Cependant selon la Loi sur les archives (1983), les ANQ ont un certain droit de regard sur ces archives. Les municipalités doivent ainsi produire et faire approuver par les ANQ un calendrier de conservation.

Fonctionnement des ANQ

Les ANQ ont été créées en 1920 sous l'appellation « Archives de la province ». Leur dénomination actuelle ne date que d'une trentaine d'année (1970). Depuis 1961, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a autorité sur les ANQ.

Au total, les ANQ recèlent quelques 43 kml de documents textuels, près de 800 000 cartes et plans, environ 53 000 heures d'enregistrements sonores et vidéos ainsi que 7 000 000 de documents iconographiques. Ces documents proviennent de quatre sources principales : les archives gouvernementales, témoignant de l'administration publique depuis le début de la

colonie, les archives judiciaires depuis 1638, les archives civiles, comportant les registres de l'état-civil, les greffes de notaires et les greffes d'arpenteurs, et enfin les archives privées provenant des organismes, familles ou individus importants.

La consultation de l'ensemble des fonds conservés par les ANQ peut se faire par l'intermédiaire du système informatique PISTARD. De n'importe quelle région, on peut donc savoir quels documents sont conservés et dans quel centre. Le système PISTARD est en place depuis 1994. Il offre aux lecteurs différents niveaux de description (fonds, série, dossier, pièce) accompagnés d'un index des termes liés au fonds. Si l'archiviste doit s'adapter aux exigences de PISTARD, l'analyse doit suivre les règles de description des documents d'archives (dites RDDA).

Les RDDA présentent aux archivistes un ensemble de règles visant « à offrir une assise cohérente et globale à la description des documents composant un fonds d'archives ». Issues des AACR2R (Règles de catalogage anglo-américaines), elles sont aussi formulées de façon à tenir compte de la nature des documents d'archives.

Comme ISAD (G), les RDDA comprennent plusieurs zones : une zone de titre et de mention de responsabilité, une seconde pour l'édition, une troisième portant des précisions relatives à la catégorie des documents (utilisée pour les documents cartographiques, dessins d'architecte et dessins techniques), une zone de dates de création, de publication, de diffusion, une cinquième zone pour la collation, une sixième pour la collection, une zone de description des documents d'archives et enfin une zone de notes.

Trois organismes se partagent la responsabilité de l'élaboration des normes descriptives : le Conseil canadien des archives, le Bureau canadien des archivistes et le Comité de planification sur les normes descriptives. Depuis 1987, les ANQ publient les *Normes et procédures archivistiques des Archives nationales du Québec* et en sont aujourd'hui à la 6^e publication.

Depuis plusieurs années, le Québec travaille sur la gestion des documents actifs et semi-actifs. Dans les années 1970, un calendrier de conservation des documents communs aux ministères et organismes gouvernementaux a été mis en place, accompagné d'une politique de gestion de leurs documents administratifs. 1985 a vu l'adoption d'une politique de gestion des documents actifs du gouvernement. Une action similaire a été menée pour les documents semi-actifs trois ans plus tard.

Près de 70% des lecteurs des ANQ sont des généalogistes. Fréquentent aussi les lieux, des historiens, des étudiants, des chercheurs de différentes disciplines, des médias écrits et audiovisuels, des fonctionnaires, des avocats... Au cours des dernières années, la part des généalogistes a légèrement fléchi, notamment en raison du succès de la diffusion de certaines séries de documents (état-civil, notaires) sur microfilms, en sorte que plusieurs chercheurs n'ont plus à se déplacer aux ANQ pour consulter ces documents disponibles dans plusieurs lieux telles que les sociétés d'histoire ou de généalogie, bibliothèques municipales ou universitaires...

Le Système d'échange CREPUQ, un moyen pour les étudiants de partir à la découverte du Québec et de ses archives !

La CREPUQ (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec) prévoit des programmes d'échanges étudiants. Ainsi l'UQAM (université du Québec à Montréal) et l'université d'Angers voient certains de leurs étudiants passer d'un pays à l'autre. Ce programme permet de rester inscrit dans son établissement d'attache (en acquittant les frais de scolarité de ce dernier) et de bénéficier des notes obtenues à l'étranger pour l'obtention du diplôme en France. Dès lors que l'étudiant répond à certaines exigences (posséder un bon dossier, pouvoir assumer les frais divers) et obtient son visa étudiant, la découverte est au bout de la route (...ou de l'Atlantique !).

Ce programme permet de concilier le stage dans un service d'archives, le suivi d'un cours d'archivistique et d'un cours d'histoire. Il est aussi possible d'assister gratuitement et de façon facultative à des cours de langues.

Quelques étudiants se sont déjà risqués au Québec. Récemment deux étudiants ont classé des fonds de la Jeunesse ouvrière catholique (JOC) et de la Presse étudiante nationale (PEN) aux ANQ de Montréal. Pour l'année 2001-2002, trois étudiantes se sont réparties dans différents services d'archives. Une première a classé le fonds du Conseil des œuvres à l'Archevêché de Montréal, une seconde s'est penchée sur les archives de directeurs exécutifs du Royal Victoria hospital à l'université anglophone McGill et la troisième sur l'organisation féminine et féministe Montréal council of women (MCW) aux ANQ de Montréal.

Arrivant chacune avec une petite idée du type d'archives sur lesquelles nous voulions travailler (archives religieuses, hospitalières ou plutôt de société), notre professeur en archivistique à l'UQAM, M. Caya, s'est chargé de trouver des fonds correspondants. Ainsi je tiens à préciser à tous ceux et à toutes celles qui seraient prêts à tenter l'expérience qu'ils auront la possibilité de choisir les fonds d'archives qui leur plairaient de classer.

...et pour éviter certaines confusions aux futurs archivistes prêts à tenter la chance au Québec : éviter de dire que vous avez trouvé un « classeur » dans votre fonds mais plutôt un « cartable » (le classeur étant plutôt un meuble à tiroirs avec des dossiers suspendus), et pour ne pas vous salir vous porterez un « sarrau » plutôt qu'une « blouse ». Bref, quelques quiproquos linguistiques bien sympathiques malgré tout !

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter
le site web des ANQ : <http://www.anq.gouv.qc.ca>
le site web des ANC : <http://www.archives.ca>
le site web de la CREPUQ : <http://echanges-etudiants.crepuq.qc.ca/Fr/Accueil.html>

Annexe : plan général de classification aux ANQ :

- A Réseau des établissements de santé et des services sociaux (organismes publics)
- C Pouvoir judiciaire
- E Pouvoir exécutif
- F Organismes du gouvernement canadien
- L Pouvoir législatif
- P Fonds et collections d'archives privées
- R Représentant de la Couronne
- S Réseau scolaire
- T Pouvoir judiciaire – archives des tribunaux judiciaires
- V Réseau municipal
- Z Copies de documents originaux conservés dans un autre centre des Archives nationales du Québec ou à l'extérieur des Archives nationales du Québec.

Sabine HILAIRET
 (Maîtrise 2002-2003)
 sabine.hilaret@courrier.com

Trélazé s'enflamme pour ses allumettes

ISABEL GILG

Diplômée du DESS d'Angers (promotion 1994-1995), Isabel Gilg est attachée de conservation du patrimoine, responsable des Archives municipales de Trélazé et des archives de la Communauté de communes du secteur des Ponts-de-Cé (ces 2 collectivités sont limitrophes d'Angers).

Ville de l'agglomération angevine renommée pour ses ardoises, Trélazé fut pendant plus d'un siècle le fer de lance de l'industrie allumetière française. Souvent méconnue, cette épopée devait se faire connaître. Restait cependant à en saisir l'opportunité... qui s'est récemment présentée. En effet, profitant de l'inauguration d'un hall d'accueil au théâtre municipal de l'Avant-scène, la ville a monté une exposition rappelant que ce lieu, désormais dédié à l'expression culturelle, était à l'origine la première fabrique d'allumettes de Trélazé.

Archives écrites et témoignages oraux : richesse et variété !

Initiée par l'adjointe aux Affaires culturelles, l'exposition a été conçue et préparée par le service des Archives municipales. Mise en chantier en octobre 2001, elle a vu le jour en juin 2002 à l'issue d'une préparation déclinée en plusieurs étapes. La première d'entre elles fut le repérage et le dépouillement des sources, commencés aux Archives municipales de Trélazé. La ville détient en effet quelques pièces de valeur établies pour leur majorité à la demande de la préfecture : dossier d'implantation au titre des établissements insalubres (sous-série 5 D), documents relatifs au monopole, aux statistiques économiques, au travail des ouvriers (sous-séries 2 F et 7 F), plans de la deuxième manufacture (2 Z), photographies et cartes postales anciennes (non cotées). A noter que les archives propres à l'entreprise des Lebatteux ne sont pas parvenues jusqu'à nous.

Les Archives départementales quant à elles, conservent tous les dossiers de la manufacture depuis son passage sous le giron étatique en 1890 : procès-verbaux du conseil d'administration, des conférences journalières, plans et dossiers de construction des bâtiments et des machines, statistiques des effectifs, dossiers du personnel de direction, comptes-rendus d'accidents de travail, inventaires des matériels, statistiques de production... (versement 1044 W). Riche de quelques 20 mètres linéaires, le fonds trouve des compléments d'informations dans des versements provenant des services préfectoraux, notamment pour les grèves (rapports de la gendarmerie, correspondance de la direction en sous-série 7 M), et pour le recrutement du personnel (9 W).

Le tour d'horizon des sources écrites s'est achevé auprès de la S.E.I.T.A. dont le service d'archives conserve une centaine de plans de la première manufacture et une trentaine de photos de la deuxième manufacture.

A tous ces documents écrits se sont ajoutés les témoignages recueillis auprès d'anciens allumettiers. Certains ont accepté facilement d'évoquer leurs conditions de travail, d'autres s'y sont refusés. Aucun malheureusement ne disposait de photos.

Sur une variation de thèmes

A partir des sources archivistiques, il a été relativement facile de dresser un plan thématique retraçant l'histoire de la manufacture d'allumettes et de choisir des documents spectaculaires du point de vue iconographique. Cinq thèmes se sont tout naturellement imposés : l'origine de la manufacture, les bâtiments et l'outillage, les différentes étapes de la fabrication des allumettes, les questions économiques et les aspects humains.

S'ensuit alors la rédaction des textes explicatifs, sans doute l'une des étapes les plus délicates. Il convenait en effet de rendre compte précisément et clairement de tous les thèmes retenus sans assommer le visiteur d'un commentaire trop long. Le pari a été globalement gagné, mais la tentation fut grande de détailler certains points et quelques coupes sombres ont dû être opérées.

Une exposition qui laissera des traces...

Sélection documentaire et rédaction des textes effectuées, l'essentiel du travail qui incombait aux Archives municipales était réalisé. Vient alors le moment de la confection des panneaux d'exposition. Dès l'origine du projet, le directeur des Affaires culturelles avait en effet décidé de ne pas exposer de documents originaux mais de faire réaliser des panneaux plastifiés par un prestataire extérieur. Plusieurs arguments ont pesé en faveur de ce choix : temps de montage plus rapide, facilité de surveillance et conservation à long terme de l'ensemble de l'exposition.

Les crédits nécessaires à la confection des 14 panneaux ont été prélevés sur le budget général du service culturel. Les Archives municipales ont pour leur part pris en charge les frais résultant de la réalisation des éktas par le photographe des Archives départementales.

Les panneaux livrés dans les délais impartis ont été montés le jour même de l'inauguration « en deux temps trois mouvements ». Une vitrine prêtée par les Archives départementales a permis de présenter quelques pièces originales : les incontournables boîtes d'allumettes, une blouse d'allumettière, un registre de marques.

Pour accompagner le visiteur au cours de l'exposition, le service des Archives municipales a rédigé un léger support de communication reprenant de façon très synthétique les commentaires des panneaux. Réalisé sous le logiciel Publisher, il a été dupliqué à 400 exemplaires sur le photocopieur couleur laser des Archives départementales.

Fruit d'une collaboration entre différents services d'archives, l'exposition a rencontré un franc succès notamment lors des Journées du Patrimoine. Depuis leur démontage, quelques panneaux ont déjà été prêtés à des associations.

Un siècle d'allumettes

En 1864, les frères Lebatteux établissent à Trélazé une manufacture d'allumettes dont ils sont expropriés... dès 1872. Car pour se sortir des difficultés financières issues de la guerre franco-allemande, l'État instaure un monopole sur les allumettes en se réservant la fabrication et la vente de ce produit sur l'ensemble du territoire. L'usine de Trélazé est alors affermée par l'État à un concessionnaire, la Compagnie générale des Allumettes chimiques. Celle-ci ne donne pas satisfaction quant à ses bénéfices économiques et à la qualité des allumettes. En 1890, l'État reprend directement l'exploitation de l'usine qui passe sous administration du ministère des Finances, puis au Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA) en 1935.



A l'aube de la première guerre mondiale, l'établissement qui s'est fortement développé ne répond plus aux nécessités économiques. Il est progressivement abandonné et ferme ses portes en novembre 1930. L'activité allumettière reste cependant à Trélazé, transférée rue Jean-Jaurès dans une manufacture trois fois plus vaste, construite entre 1920 et 1932.

La manufacture a occupé une place prépondérante au niveau national pour ses effectifs et sa production. Trois ans après son ouverture en 1864, la fabrique compte 200 allumettiers et allumettières ; les effectifs grimpent à 350 ouvriers vers 1920 et culminent à 500 à la veille de la deuxième guerre mondiale.

En termes de production, 500 millions d'allumettes sont fabriquées en 1872, 5 milliards en 1902, 10 milliards en 1931 et 25 milliards en 1967. La production est commercialisée dans le Grand Ouest, le Sud Ouest et le Centre de la France ; elle représente 20% des ventes réalisées sur l'ensemble du territoire en 1889 et 29% en 1973.

Bien que compétitif et malgré des actions de grande ampleur menées par les allumettiers et la municipalité, l'établissement ferme ses portes en juillet 1981. Le site est vendu par lots à des entreprises privées, les machines et l'outillage sont mis à la casse ou cédées dans des usines à l'étranger.

Isabel GILG
Archives municipales de Trélazé.